

République de Guinée

Travail - Justice - Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE

LOI

L/2016/N°062...../AN

AUTORISANT LA RATIFICATION DE L'ACCORD DE COOPERATION MILITAIRE ET TECHNIQUE ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPULIQUE DU MALI

L'Assemblée Nationale ;

Vu la Constitution en ses articles 72 et 149 ;

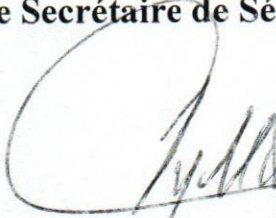
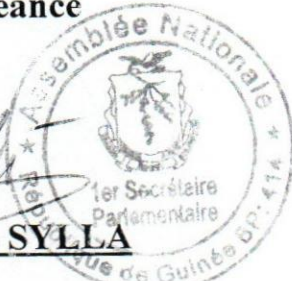
Après en avoir délibéré, adopte la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification de l'accord de coopération militaire et technique entre le Gouvernement de la République de Guinée et le Gouvernement de la République du Mali.

Article 2 : La présente Loi qui prend effet à compter de sa date de promulgation, sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry le 08 NOV. 2016

Le Secrétaire de Séance


Honorable Dembo SYLLA


Le Président de Séance


Claude Kory KONDIANO
